Ville d'HAUBOURDIN

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la demande présentée par l'entreprise **RM NOR** pour des travaux sur le réseau électrique, **rue de la Canteraine ;**
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Stationnement, Circulation
n° 8.3.529/2022

A R R E T O N S

ARTICLE 1 :
A compter du mardi 15 novembre 2022 et pour une durée de deux semaines, le stationnement de tout véhicule sera interdit (et sera considéré comme génant) au **224 rue de la Canteraine.**
La circulation de tout véhicule sera resteinte et limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 :
L'entreprise RM NOR (entreprisesdetp@hotmail.com) effectuant les travaux, sera chargée sous sa responsabilité, de la pose de la signalisation adéquate.

ARTICLE 3 :
Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :
Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le mardi 15 novembre 2022

VILLE D'HAUBOURDIN Service Urbanisme

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Sébastien DEGARDIN

ALD

Mairie d'Haubourdin • 11 rue Sadi Carnot • CS 70159 • 59482 Haubourdin Cedex
Téléphone 03 20 44 02 90 • Fax 03 20 44 02 50
mairie@haubourdin.fr • www.haubourdin.fr

Papier issu de forêts gérées durablement